

↘ Coût pour la commune

L'analyse énergétique du patrimoine est **gratuite**.

L'audit énergétique est pris en charge à **80%** par le SIEML. Il reste donc **20%** à la charge de la commune soit pour un bâtiment d'environ 200m² une participation de la commune comprise entre 200 et 500 € en fonction de la complexité du bâtiment et des options de l'audit.



En ce qui concerne la prise en charge des autres services spécifiques, il est également de **80%**.

↘ Partenaires techniques



SIEML

Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire

La mission de conseils en énergies

Ses objectifs :

- Réduire la facture énergétique des communes
- Améliorer l'isolation des bâtiments
- Remplacer les installations de chauffage vétustes
- Préconiser

SIEML

9 Route de la Confluence
ZAC de Beuzon - Ecoouflant
CS 60145 - 49001 Angers Cedex 01

☎ 02 41 20 75 20

Fax : 02 41 87 00 43

www.sieml.fr

↘ Emmanuel TESSIER

Énergéticien

☎ 02 41 20 75 47 e-mail : e.tessier@sieml.fr



Suivez le guide...



L'expert en **énergies** pour votre commune.

↳ Objectifs

Depuis la création de son service maîtrise de l'énergie (MDE), et après avoir effectué en interne plus de **300** pré-diagnostic énergétique de bâtiments communaux dans **63** communes, le SIEML vous propose une démarche globale pour vous aider à mener à bien une politique de gestion énergétique efficace de vos bâtiments communaux.

En étroite collaboration avec les pays, le SIEML vous propose de réaliser, selon vos besoins :

- une analyse énergétique de votre patrimoine,
- un audit énergétique ciblé de vos bâtiments énergivores,
- une vérification des travaux (s'il y a lieu),
- le suivi des consommations de votre patrimoine.

↳ Démarche

L'analyse énergétique du patrimoine (AEP)

L'objectif de l'AEP est de hiérarchiser et de préciser les possibilités d'améliorations pouvant être réalisées sur votre patrimoine bâti.

L'AEP permet :

- de classer les bâtiments suivant leur étiquette énergie,
- d'émettre un avis sur les énergies utilisées et leur coût,
- d'effectuer un constat qualitatif de l'isolation, de l'éclairage, du chauffage et de la régulation,
- de définir les options de l'audit énergétique pour les bâtiments énergivores.

L'audit énergétique

C'est une étude complète, effectuée par un bureau d'études spécialisé permettant de chiffrer de façon précise toutes les possibilités d'économies d'énergie.

Selon la vétusté des équipements, l'énergie utilisée et les contraintes financières de la collectivité, il peut être demandé d'approfondir l'audit dans les domaines de :

- la rénovation du bâti,
- le remplacement du mode de chauffage.

Les autres services spécifiques

Outre l'audit énergétique, le SIEML vous propose également trois autres services spécifiques :

- l'étude des courbes de charges électriques des bâtiments qui permet de détecter et corriger les situations de consommations anormales et inutiles mais également d'adapter le tarif souscrit au profil de consommation,
- l'étude thermographique qui rend possible l'inspection non-destructive des parois afin de diagnostiquer l'existant ou pour vérifier la conformité de travaux d'isolation,
- l'organisation de réunions d'informations visant à sensibiliser sur les économies d'énergie le personnel communal et les utilisateurs des bâtiments.



↳ Pour participer :

Il vous suffit de remplir le tableau suivant, accompagné des factures de chauffage et des factures d'électricité des trois dernières années.

N°	Site	Surface chauffée en m ²	Energie de chauffage	Année de construction	Fréquentation / Utilisation	Plans disponibles (oui/non)
1						
2						
3						
4						
...						
...						

Toutes ces données sont indispensables, plus elles seront précises (notamment pour la surface chauffée) et plus l'analyse gagnera en fiabilité.

↳ Projet 2015 : le suivi de la consommation

Afin de quantifier les économies engendrées par les actions préconisées, le SIEML souhaite aider les communes à mieux suivre la consommation de leur patrimoine.

Ce suivi permettra également de remédier aux dérives de consommations. Il se décline de la façon suivante :

- mise à disposition d'un progiciel de suivi multi-sites/ multi-énergies accessible via un portail internet,
- mise à jour du progiciel, suivi des consommations et bilan personnalisé assuré par le service MDE du SIEML une fois par an.



↳ Engagements de la commune

Afin de mener à bien cette démarche, la commune doit :

- désigner un élu et un agent qui seront les interlocuteurs privilégiés du SIEML pour le suivi,
- transmettre toutes les informations requises pour la réalisation des différentes phases de la mission,
- informer le SIEML de toutes modifications envisagées ou réalisées sur les équipements,
- mettre en œuvre dans l'année qui suit l'audit énergétique au moins une des actions prioritaires identifiées.